

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an **deux mille vingt-deux, le 09 décembre, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre, Maire**.

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Étaient présents : Mr Alexandre VERDIER, Mr Antoine GALINDO, Mme Brigitte LHUISSIER, Mr Cyril BARACHY, Mr Michel AUFORT, Mme Stéphanie GUIOMAR, Mr GROS Yves, Mme Marie-Thérèse HENAULT-CORBRION, Mme Sandrine BERNARD, Mr Michel REMARS, Mr Michel ALANORE, Mme Michèle MAUME.

Absente excusée : Mme Laëtitia LUQUET

Absents ayant donné procuration : Mme Marie DEBELLUT à Mr Alexandre VERDIER, Mme Marine PAROT à MR Antoine GALINDO.

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves GROS pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté par 12 voix pour une abstention (absente lors de la séance).

Ordre du jour :

- 01 – Contrat de maintenance Logiciels - Renouvellement
- 02 – Modification des statuts du SIAEP d'Ahun (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable)
- 03 – Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public – SIAEP Ahun
- 04 - Examen devis – Démolition Bâtiment et parking
- 05 - Mise à jour - RIFSEEP
- 06 – Devis ordinateurs
- 07 - Questions diverses

Délibération n°MA-DEL-2022-43 : **Contrat de maintenance des Logiciels - Renouvellement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des Logiciels avec ODYSSEE Informatique arrive à échéance le 31 Décembre 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 147 € 94 HT sur une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le renouvellement du contrat précité avec ODYSSEE Informatique pour un montant de 1 147 € 94 HT pour une durée 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Autorise le Maire à signer le contrat.

La dépense sera prélevée à l'article 6156 du budget de chaque année.

VOTE
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-44 : Modification des statuts du SIAEP de la région d'Ahun (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de l'évolution de la réglementation depuis la création du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable, celui-ci a dû procéder à une mise à jour des statuts en application du code général des collectivités territoriales en vigueur. Il convient aux communes adhérentes de délibérer sur l'approbation de ces statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'adopter la modification des statuts proposée et votée par le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région d'Ahun, lors de sa séance en date du 10 Octobre 2022 conformément à l'exemplaire annexé à la présente délibération.

VOTE
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-45 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public – SIAEP de la région d'Ahun

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le rapport annuel 2021 établi par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Ahun.

VOTE
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-46 : Examen devis – Parking et démolition bâtiment

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait sollicité des Entreprises pour l'établissement d'un devis pour la démolition de la maison acquise de la succession CLEMENT, Rue Alcide Sarre et la deuxième partie du parking. L'Entreprise EUROVIA qui avait été retenue pour la première partie du parking a répondu à l'appel d'offre.

Le montant global s'élève à 34 009 € 46 HT. L'entreprise commencerait les travaux rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 34 009 € 46 HT.

VOTE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-47 : Modification du tableau - RIFSEEP

Vu la délibération n°DEL-2018-150 en date du 21 Septembre 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Vu la délibération n°DEL-2022-17 en date du 1^{er} Avril 2022 portant création de poste d'un Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des écoles maternelles (ATSEM),

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter la fonction d'ATSEM principal de 2^{ème} Classe au tableau des groupes de fonctions,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tableau suivant :

Catégorie	Groupe	Fonctions recensées dans la collectivité	Cadre d'emplois	Montant annuel minimal (part IFSE)	Montant annuel maximal (part IFSE)		Montant annuel maximal (part CIA)	
				Déterminés par la collectivité				
C	C1	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	Médico-Social	120	3 500	81%	800	19%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la modification de la délibération n° DEL-2018-150 en date du 21 Septembre 2022.
- Que l'attribution individuelle (IFSE et CIA) soit décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté

VOTE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-48 : Devis ordinateurs

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les ordinateurs. Il propose aussi un contrat de maintenance et l'antivirus.

Deux devis sont proposés :

XEFI à Guéret :

- Achats ordinateurs : 2 490 € 00 HT
- Maintenance : 48 € HT mensuel
- Antivirus : 6 € 80 HT mensuel

Bureau et Gestion :

- Achats ordinateurs : 17 342 € 02 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré :

- Accepte l'achat des ordinateurs à XEFI pour un montant de 2 490 € 00 HT
- Autorise le maire à signer le contrat de maintenance et de l'Antivirus.

VOTE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Informations :

Le Maire informe la résiliation du bail du bâtiment Bontemps loué à l'Association des Amis du vieux Chénérailles. Celle-ci est en sommeil, mais procède à la libération des lieux. Leurs archives ont été envoyées aux Archives Départementales.

Point sur la situation budgétaire :

Fonctionnement : Excédent de 141 970 € 78

Investissement : déficit de 36 881 € 82

Retour de Madame LUBOZ Françoise à partir du 02 Janvier 2023, Annabelle part puisqu'elle occupait le poste de Madame LUBOZ absente.

Cabinet Vétérinaire :

L'établissement Public Foncier a donné son accord pour effectuer les démarches d'achat ainsi que la transaction.

Une idée est mise en avant, celle de faire un référendum auprès de la population pour demander si on souhaite laisser la Mairie dans son lieu actuel ou déménager dans le bâtiment de l'ancien cabinet vétérinaire. Les devis de part ou d'autre seront joints afin que la population puisse choisir en connaissance de cause.

Une question : si la mairie déménage, que fait-on du bâtiment actuel ?

Madame CORBON-HENault Marie-Thérèse intervient pour signaler que la comcom veut réorganiser les pôles de CROCQ et CHENERAILLES. Il s'agit en fait d'une diminution de personnel dans ces pôles. Les maires de l'ancien canton de Chénérailles souhaitent le maintien des pôles tels qu'ils existent actuellement. Pour Chénérailles, le pôle emploie six personnes. Il pourrait n'y en avoir qu'une seule ensuite.

Le Maire indique qu'aucun projet d'ampleur n'a été mené sur Chénérailles depuis la fusion des anciennes comcom en 2017.

Chemins :

Il s'agit d'une compétence liée au tourisme. Ces chemins sont répartis entre le comcom et la Commune. Il existe deux circuits, un de 16 km, et un autre beaucoup plus court dans le village.

Etang de la forêt :

L'entreprise CHAPUZET a baissé la pelle. L'étang va pouvoir retenir les eaux de pluie et se remplir à nouveau.

Les travaux de la pêcherie sont finis, mais il reste à poser et sceller des grilles au niveau de l'arrière, du trop-plein et du moine.

Camping :

Les détenteurs du bail emphytéotique ont passé une annonce sur le site le bon-coin, pour le vendre au prix de 246.000€. Il s'agit d'une tentative d'escroquerie puisqu'ils n'en sont pas propriétaires.

Parole donnée au public présent :

. Mr BOTTET demande que la commission forêt soit constituée.

. Mr LEGRAND signale un trou dans un trottoir.

. Deux habitants de la route d'Aubusson souhaitent que la limitation à 70km/h, soit supprimée pour l'abaisser à 50km/h. Ils indiquent l'absence de panneau de signalisation du passage piéton vers le magasin Huit à Huit.

Tour de table :

Michel AUFORT : signale les risques concernant l'utilisation de l'épareuse si on souhaite la faire reprendre car elle est en mauvais état.

Michel ALANORE : Demande des nouvelles au sujet de l'hôtel de Bretagne. Pour le moment, rien de neuf. Les bornes électriques devraient être livrées la semaine *prochaine* -

Brigitte LHUISSIER : nous informe que le cheval, qui était sur l'ancienne bascule, a été peint en marron et sera installé dans le parterre le long du jardin public. Des oignons de tulipes et de narcisses ont été plantés le long du bas du jardin public. Pour le haut vers chez NORRE, le rocher est trop proche et empêche des plantations. En haut du jardin public, des marronniers abiment le mur par leurs racines. Il serait toutefois dommage de les abattre. Une solution possible serait de couper les racines qui endommagent celui-ci.

Antoine GALINDO : La Société HEUR 'TECH assure la maintenance des cloches et de l'horloge de l'église, à la suite de sa dernière visite, il a été constaté qu'une cloche qui date de 1630 est en très mauvaise état, Elle serait réparable mais il ne faut pas trop attendre. Le problème qui va engendrer un coût supplémentaire, et aucune trappe n'a pas été prévue pour l'enlever facilement. Il faut donc démonter une partie de la toiture pour la sortir. La durée de réparation de cette cloche dans un atelier à Moulins prendra 3 mois.

Monsieur GAUTHIER de l'Entreprise VALOCIM l'a appelé pour lui proposer de prendre le bail du pylône TDF de la Forêt, il avait déjà fait cette démarche l'année dernière, et la Commune avait refusé.

Michèle MAUME : Les retours sur la manifestation Octobre Rose de la ligue contre le cancer sont bons. Les commerçants ont bien participé et la place a été bien décorée.

La ligue souhaite avoir une petite salle pour effectuer un atelier de prévention contre le cancer colorectal lors de la prochaine manifestation Mars bleu.

Marie-Thérèse HENault – CORBRION : Concernant la maison de la culture, beaucoup de traiteurs se plaignent (de nos cuisinières et du piano). Il faudrait le changer pour des fours à chaleur tournante et vapeur.

Installation du cirque au champ de foire, la puissance électrique n'était pas assez forte et disjonctait. Les forains se sont branchés sur une prise de la comcom en perçant le coffret.

La Séance est levée à 22h00.

